

Barèmes d'honoraires

(Prestations détaillées sur demande)

Activités exercées : **TRANSACTION – GESTION – LOCATION – LOCATION SAISONNIERE** - contact@ldjimmo.fr - 04.68.07.19.02
 LE DIGOL JANER IMMOBILIER « LDJ IMMOBILIER » - SARL au capital de 5.000€ - R.C.S Perpignan SIREN : 839 609 237 - Carte professionnelle n° : CPI 6601 2018 000
 030 993 délivrée par la CCI de Perpignan et des Pyrénées-Orientales. N°APE : 6831Z. N° TVA intracommunautaire : FR11839609237 - Garantie financière GALIAN, 89
 rue de la Boétie 75008 Paris, à hauteur de 120.000€. Agence Perpignan Clemenceau (siège social) : 31 bis boulevard Clemenceau 66000 (NIC : 00020) - Agence
 Perpignan Moulin-à-Vent : 11-13 rambla du Vallespir 66100 - Agence Canet-en-Roussillon : 110 Promenade de la côte Vermeille 66140 (NIC : 00038) - Agence du
 Barcarès : Résidence le Méditerranée, boulevard du port 66420 (NIC : 00046) – Agence d'Amélie-les-bains : 21 avenue du Vallespir 66110 (NIC : 00053).

www.ldjimmobilier.fr

HONORAIRES TRANSACTION

Prix de vente	% d'honoraires TTC**
De 0€ à 80.000€	7,91% HT soit 9,5% TTC
De 80.001€ à 110.000€	6,66% HT soit 8% TTC
De 110.001€ à 170.000€	5,83% HT soit 7% TTC
De 170.001€ à 300.000€	5,41% HT soit 6,5% TTC
De 300.001€ à 400.000€	4,58% HT soit 5,5% TTC
De 400.001€ à 700.000€	4,16% HT soit 5% TTC
De 700.001€ et +	3,75% HT soit 4,5% TTC

Montant minimum d'honoraires TTC : 3 500 €
soit 2 916€ HT

(à l'exception des garages et stationnements : 2 000 €
soit 1 666€ HT).

*Les honoraires TTC sont à la charge exclusive du
vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

% d'honoraires calculé sur le montant HT des loyers et des charges	8 % HT
TVA en vigueur à 20 % soit un total TTC de	9.6 % TTC
<u>Option</u> : Assurance loyers impayés Sans franchise Plafond de 80.000€	2.70 % TTC
PRESTATIONS OPTIONNELLES	
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle. 150 € TTC PAR DOSSIER	
Visite conseil	85 € TTC sur demande
Avenant modificatif à un bail géré	100 € TTC sur demande
Gestion technique de tous travaux > 1 500 € y compris établissement de devis comparatifs, suivis, contrôles et réceptions des chantiers. 150 € TTC + 5% du montant des travaux	

HONORAIRES DE LOCATION

Habitation mixte* et meublée* (Les Pyrénées-Orientales sont situées en zone non tendue)
HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail :
8 € TTC du m² habitable (soit 6,66% HT) Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC du m² habitable (soit 2,5% HT)
HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail :
8 € TTC du m² habitable (soit 6,66% HT) Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC du m² habitable (soit 2,5% HT)
<ul style="list-style-type: none"> **Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014.890 du 1^{er} août 2014. Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE THERMALE

Honoraires de gestion a la charge du propriétaire	18,75 % HT
TVA en vigueur à 20 % soit un total de	22,5 % TTC

AVIS DE VALEUR VENALE OU LOCATIVE

Transaction	Offert
Location	Offert

BAREMES EN VIGUEUR AU 18/11/2020

** : TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20 %
HT : Hors Taxes . TTC : Toutes charges comprises.

